

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 197-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.561

Déposée le: 06.09.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Kohler (Spiegel b. Bern, PLR) (porte-parole)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Stähli (Gasel, PBD)
Rappa (Burgdorf, PBD)
Trüssel (Trimstein, pvl)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)
Schmidhauser (Interlaken, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de l'instruction publique

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Pour un retour aux sources dans les hautes écoles spécialisées

Le Conseil-exécutif est chargé de réorienter les hautes écoles spécialisées cantonales de la manière suivante grâce à des contrats de prestations :

1. La thématique et le contenu des filières de formation actuelles doivent être évalués d'un œil critique en tenant compte des besoins du marché du travail et réorientés afin d'éviter une académisation des filières et du corps enseignant. Il convient de tendre à une réduction des 52 filières de formation existantes en tenant compte des besoins effectifs du marché du travail.
2. Le corps enseignant (y c. les chefs et cheffes de département) doit être davantage recrutés sur le terrain.

3. Il convient de ne pas octroyer de titres académiques universitaires tels que « professeur-e » aux chargé-e-s de cours qui n'ont pas un parcours académique équivalent au parcours universitaire et de mettre en place un système comprenant des enseignant-e-s / chargé-e-s de cours venant de la pratique.

Développement :

Les hautes écoles spécialisées (HES) ont pour mission de dispenser une formation continue pratique aux titulaires d'une maturité spécialisée ou professionnelle. A l'instar des anciennes écoles techniques supérieures (ETS), les HES doivent pouvoir proposer à leurs anciens étudiants et étudiantes des postes attrayants et conformes aux conditions du marché, en étroite collaboration avec les milieux économiques, l'administration et la société. Il n'est pas judicieux que les filières de formation des HES s'académisent avec des structures, des nomenclatures et des titres académiques similaires à ceux des universités. Cela affaiblit la formation tertiaire. Chaque niveau de formation a sa raison d'être et son utilité. Il est donc urgent d'opérer une distinction nette entre les universités et les HES pour le bien de ces institutions. En effet, dans les universités, l'enseignement et la recherche relèvent du savoir fondamental et sont compétitifs sur le plan international, alors que, dans les HES, l'enseignement et la recherche sont fortement axés sur la pratique et avant tout orientés sur l'économie, l'administration, la société et la culture suisses.

Il est parfois agaçant que des titres académiques tels que « professeur-e » soient donnés à des personnes enseignant en HES, alors que leur parcours n'est pas comparable à celui permettant d'obtenir une chaire universitaire (doctorat, habilitation, recherche menée sur plusieurs années grâce à des fonds de tiers et compétitive sur le plan international). Cela montre que les HES ont depuis longtemps mis en place une structure parallèle à celle des universités, laquelle n'est pas judicieuse sous cette forme.

Passer à un système comprenant des enseignants, des enseignantes, des chargés de cours et des chargées de cours au lieu des chaires correspond beaucoup mieux au mandat des HES.

En résumé, il est urgent d'adapter le nombre et le contenu des filières de formation des HES et notamment de les axer sur la pratique ainsi que de passer à un système comprenant des chargé-e-s de cours. Les contrats de prestations conclus avec le canton constituent un instrument de conduite idéal pour ce faire.

Destinataire

- Grand Conseil